

L'aménagement des parcours volailles : une plus-value pour l'ensemble de l'exploitation



Le bien-être animal est un critère de plus en plus pris en compte par le consommateur dans ses choix alimentaires. A la fois par souci du respect de l'animal et en raison d'une relation établie entre la qualité sanitaire d'un aliment et le bien-être de l'animal dont il est issu.

En aviculture, l'accès à un parcours extérieur constitue un des facteurs essentiels aux yeux du consommateur qui contribue au respect du bien-être des volailles et à la qualité de leurs produits. L'accès au parcours fait partie intégrante de nombreux cahiers de charges pour l'élaboration de produits de qualité différenciée incluant les produits issus de l'agriculture biologique. Ainsi, cette dernière prévoit, en fonction de l'âge et du mode de logement, de 1 à 4 m² de parcours extérieur par individu dans un élevage de volailles plein air.

Comme le montrent les récentes études et programmes d'aménagements mis en œuvre dans d'autres pays européens, bien plus qu'une contrainte législative, cet accès au parcours devient une réelle opportunité pour l'éleveur. Moyennant le respect rigoureux des règles qui régissent l'aménagement d'un parcours réellement fonctionnel, l'éleveur pourra, à terme, tirer de son élevage une meilleure plus-value économique et une plus grande autonomie. Cependant, l'aménagement d'un parcours fonctionnel est un investissement à long terme dont les bénéfices apparaissent lentement mais sûrement avec le temps. Pour cette raison il est essentiel de mûrir son projet avant de se lancer dans d'éventuelles coûteuses plantations.

Mais qu'entend-t-on par aménagement de parcours extérieur ? Quelles sont les avantages et contraintes qu'il génère à l'exploitation ?

En aviculture plein air, le poulailler dispose d'une parcelle extérieure à laquelle les volailles ont accès. Dans le cas de l'agriculture biologique, cet accès doit couvrir au moins un tiers de leur vie. Le parcours leur permet d'exprimer leur comportement naturel de recherche constante de nourriture qu'elles se procurent essentiellement en fouillant le sol, par grattage et picorage. En claustration, le picorage peut se muer en picage sur les autres congénères, signe de stress et de mal-être chez la poule. La fréquentation du parcours diminue le stress en réduisant la densité de population dans les bâtiments et en offrant une aire d'exploration.

Un parcours oui, mais aménagé

Pour que les atouts du parcours s'expriment pleinement, des aménagements sont à prévoir

garantissant une appropriation optimale du terrain par la volaille. En effet, il est fréquent d'observer les volatiles se cantonner à la zone extérieure à proximité directe des trappes, délaissant les surfaces plus éloignées. Pour comprendre ce comportement, il faut remonter aux ancêtres de *Gallus gallus*, animaux forestiers aimant vivre à l'abri du couvert arboré, source d'ombre et de protection contre les prédateurs volants. C'est ce couvert varié, composé de haies, bosquets, arbres isolés, qu'il faut pouvoir reconstituer sur le parcours pour amener la volaille à s'aventurer hors du poulailler et à coloniser l'ensemble du parcours.

Quelles sont les règles d'aménagement à respecter ?

Cet aménagement ne s'improvise pas. Des règles sont à respecter. Tout d'abord, il faut veiller à ce que le couvert arboré ne dépasse pas 50 % de la surface en parcours (avec un minimum de 30 %) de manière à permettre le développement de la strate herbacée. En outre, la volaille ne s'aventure en espace ouvert que si elle dispose en permanence d'un espace sécurisant à proximité pour s'y réfugier (à l'abri du vent et des rapaces principalement). Pour assurer ces déplacements, l'espacement entre les plantations ne peut dépasser 10 m. Des repères verticaux (type piquet) peuvent également l'aider à s'orienter sur le parcours. Une fois ces conditions d'aménagement remplies, et en intégrant une gestion optimale du parasitisme et de la prédation, le parcours aménagé est à l'origine de nombreux avantages pour l'élevage avicole.

Les atouts qu'offre l'aménagement d'un parcours

En mettant un parcours aménagé à disposition de la volaille, des améliorations se marquent au niveau des performances zootechniques des animaux. En effet, moins stressés, ils profitent des apports du parcours pour diversifier leur ration alimentaire. Ainsi, améliorer la fréquentation du parcours par les volailles suscite davantage de recherche de nourriture chez les poules et peut augmenter l'utilisation des ressources locales dans les fermes. Dans certaines conditions de réduction de l'apport en aliment concentré et en période de pousse végétative, une étude a estimé qu'un parcours au couvert herbacé diversifié fournit, en moyenne, 70 % des besoins des poules (d'après les normes alimentaires sur la lysine et la méthionine), et près de 25 % de leurs besoins en calcium (K. Horsted, 2006).

Grâce à la thermorégulation fournie par le couvert arboré (source d'ombre et brise-vent), la volaille consacre l'énergie économisée à la production de chair et/ou d'œufs.

Les performances environnementales de l'élevage sont également améliorées. D'une part grâce aux économies d'énergie qu'autorise la présence d'arbres, limitant l'effet de l'insolation et du vent sur l'ambiance des bâtiments d'élevage.

D'autre part, en optimisant la répartition des volailles, l'aménagement des parcours contribue à une meilleure gestion des apports azotés et phosphorés des déjections. Ces dernières étant plus rapidement minéralisées et mieux recyclées par la végétation. Le lessivage des éléments nutritifs vers les nappes aquifères est ainsi réduit. Il en va de même pour les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, les parcours arborés constituent des réservoirs importants de biodiversité et de véritables puits de carbone.

Au-delà des aspects techniques et environnementaux, la présence de ligneux sur le parcours permet de diversifier la production d'une exploitation agricole (bois de chauffe, bois d'œuvre, fruits ...) à condition de s'assurer des voies de commercialisation et de prendre en compte les moyens logistiques disponibles (main d'œuvre, matériel) pour l'implantation et l'entretien du parcours.

Finalement, et non des moindres, les arbres sont porteurs d'amélioration du cadre de vie et de travail. Plus largement, ils peuvent valoriser l'image de l'élevage au travers de la mise en valeur de leur production et une meilleure insertion paysagère des bâtiments. 95 % des éleveurs qui disposent d'un parcours aménagé fonctionnel le rattachent à l'image de qualité de leur production.

Une relation de mutualisme

Si l'arbre est bénéfique pour la volaille, la réciprocité l'est tout autant. Ainsi, la poule participe à la gestion des parasites et adventices préjudiciables à la productivité de l'arbre et fournit une fumure bénéfique à sa croissance. De cette façon, le parcours aménagé permet l'établissement d'une relation de mutualisme tripartite : arbre, poule et éleveur.

A chaque aviculteur son parcours

Il n'existe pas de formule « toute faite » en matière d'aménagement de parcours. Chaque projet est unique. Cependant, pour que ces relations mutualistes bénéfiques s'expriment, la conception du parcours demande la prise en compte de différents critères :

- les contraintes pédoclimatiques et topographiques : Sur quel terrain s'implante-t-on ? Quelle est l'orientation des vents dominants (rôle brise-vent des aménagements) ? Quelle est la nature du sol (influence sur le choix des essences et variétés) ? Le sol est-il en pente (implantation de haies filtrantes) ?

- les attentes de l'éleveur :
Quels moyens (temps et matériel) l'éleveur est-il prêt à mobiliser pour l'implantation et l'entretien du parcours ? Quelles sont les voies d'écoulement existant à proximité de l'exploitation ?

- les contraintes éthologiques :
le type d'aménagement est fonction de sa localisation sur le parcours : à la sortie des trappes, les haies sont privilégiées pour créer un microclimat, une atmosphère calme et protégée dans la continuité du bâtiment. Les arbres sont à prévoir en fin de parcours, où les volailles pourront séjourner à l'ombre. Entre ces deux zones, arbres isolés et buissons épars serviront de guide pour amener la volaille à se déployer sur l'ensemble de la parcelle.

Une fois les contraintes et attentes identifiées, le choix des essences ligneuses peut se faire. Le choix des espèces herbacées est également important. En effet, elles conditionnent fortement la fréquentation du parcours. Outre leur résistance au picage et au grattage, elles doivent être appréciées par la volaille. Une espèce végétale sera d'autant mieux appréciée qu'elle a un contenu riche en fibres et que sa texture est flexible. La graminée Pâturin couché (*Poa supina* Schrad) par exemple, rassemble ces deux caractéristiques de résistance et d'appétence.

Décloisonner le parcours

En conclusion, de plus en plus d'éleveurs s'accordent aujourd'hui sur l'importance de l'utilisation du parcours extérieur dans un élevage de volailles plein air. Plus qu'une contrainte, l'accès à ces parcelles devient une réelle opportunité lorsque le parasitisme et la prédation y sont maîtrisés et que l'on amène la volaille à s'y déployer. Pour y parvenir, des aménagements sont à prévoir qui répondent aux attentes et contraintes de l'éleveur et de la volaille et qui intègrent les impératifs du lieu d'implantation.

Si le parcours est un réel atout pour un atelier volaille, il est intéressant de le concevoir à l'échelle de l'exploitation et de la région. Ainsi, les produits issus du parcours peuvent être valorisés en litière (*miscanthus*), bois de chauffe/biomasse (taillis à rotation courte) utilisé sur l'exploitation et dans le logement de l'exploitant, foin/fourrage produit en période de vide sanitaire. Connecté aux écosystèmes de l'exploitation et au-delà (groupements boisés autour de l'exploitation, maillage de haies ...), le parcours devient un élément du maillage écologique local.

Perspectives en région wallonne :

Actuellement, les premiers contacts ont été pris entre structures d'encadrements (Biowallonie, SoCoPro, secteur avicole et secteur fruit et légume, awé), la filière Coq des prés (Jean-François Noël) et le CRA-W en vue de fournir un encadrement spécifique des éleveurs en projet d'aménagement de parcours. Les filières d'élevage en plein air seront tenues au courant de la concrétisation de ce partenariat dans ces lignes.

D'autre part, la Cellule BIOPRO ⁽¹⁾ travaille à compiler dans un manuel, les connaissances actuelles en matière d'aménagement de parcours. Ce manuel sera mis à la disposition des éleveurs et de l'encadrement pour servir de base à la conception et la réalisation de projets de plantation. A côté de la rédaction du manuel, la cellule BIOPRO organisera dans les prochains mois, une formation approfondie sur le sujet destinée aux professionnels, éleveurs et techniciens responsables de l'encadrement.

(1) Cellule transversale de recherches en Agriculture Biologique et Autonomie protéique du CRA-W.



Marie MOERMAN
Cellule transversale de recherches en Agriculture Biologique et Autonomie protéique du CRA-W
m.moerman@cra.wallonie.be
Tél : 081/626.991



Journée d'étude des productions porcines et avicoles

26 novembre 2014 – Espace Senghor à Gembloux

INTRODUCTION

Dans la lignée des éditions précédentes, la prochaine journée d'étude se focalisera sur les actualités jalonnant les deux productions. A cet effet, deux thématiques ont été identifiées : l'**environnement** et la **santé animale**.

En matière environnementale, les meilleures techniques disponibles (MTD) sont en cours de révision au niveau européen. Ces MTD sont définies au sein de la directive « IPPC » en place depuis 1996 (directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution), mais ayant aujourd'hui évolué vers une directive dénommée « Emissions industrielles ». Par le fait de nouvelles contraintes qui pourraient découler de cette révision, un risque est identifié dans les élevages au-delà d'une certaine taille (classe 1). Or, dès que ces meilleures techniques disponibles seront publiées dans le journal officiel de l'Union Européenne, la procédure relative à la révision des permis d'environnement sera enclenchée en Wallonie. Les producteurs auront alors un délai de 3 ans pour se mettre en conformité. Ce nouvel enjeu abordé en séance sera également mis en perspective avec les impacts environnementaux

réels des productions porcines et avicoles et leur compréhension à l'échelle de la ferme. Un focus sur les avancées techniques dans les poulaillers et les porcheries sera aussi proposé.

En matière de santé animale, le secteur porcin est préoccupé par deux maladies perturbant les marchés mondiaux : la peste porcine africaine et la diarrhée épidémique porcine. En volailles, la santé intestinale des volailles constitue une voie extrêmement importante pour lutter contre les infections affectant le poulet standard. Une meilleure compréhension de la santé intestinale ouvre également des perspectives intéressantes pour lutter contre l'antibiorésistance. De plus, venir en amont des problématiques devient un leitmotiv en productions animales, notamment en aviculture, pour laquelle, en Belgique, un logiciel détectant de manière précoce les problèmes de management a été mis en place. Des travaux sont également en cours pour adapter l'outil informatique à la production porcine.

Tous ces sujets se succéderont lors de la journée. Notons que celle-ci reviendra cette année sur des après-midis séparés, dans l'objectif de répondre de manière plus ciblée aux spécificités des deux secteurs.